

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt trois

Le 18 Septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **13 septembre 2023**

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève.

ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. PERTUIS Martine.

PROCURATIONS: DELACOTE Aurélie à FORT Sylvette

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION HNP

Vu la loi n°83-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association H.N.P. (Hautefort Notre Patrimoine) souhaite publier un recueil sur les mémoires de Marie-Thérèse de Damas d'Hautefort.

Afin de soutenir cette association et plus particulièrement ce projet, la commune propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter l'attribution de cette subvention pour l'année 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association H.N.P. pour l'année 2023.
- **D'IMPUTER** la dépense en résultant au budget principal, au compte 65748.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230918-2023-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 20/09/2023

HAUTEFORT le 18/09/2023

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS